



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

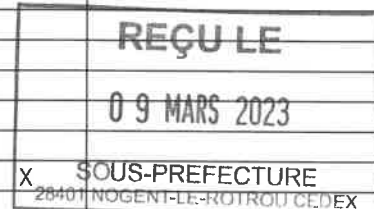
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

Date de transmission de la convocation 21 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	A compter de 20 h 10	X	JOLY Jimmy (de 19h30 à 20h10)
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	CARLIER Thierry
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	GAUTHIER Nicole



Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

APPEL AUX DONS FINANCIERS POUR LA FOURNITURE DE GENERATEURS EN UKRAINE
(Délibération 19-27/02/2023)

Stéphane COURPOTIN explique que face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population Ukrainienne en effectuant un don qui permettra à la Protection Civile d'acheter et d'acheminer en Ukraine des générateurs qui permettront d'assurer l'alimentation en énergie des sites sensibles (écoles, hôpitaux, station de pompage...).

Vu l'article L1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accorder un don de 500 € en soutien à la ville ukrainienne de LEBEDYN ;

- Décide d'inscrire un crédit de 500 € au compte 65748146 du budget de fonctionnement pour le versement de l'aide à la Protection Civile.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

Pour le maire empêché
V. TRIVERO Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/03/2023 et de la publication le 9/03/2023

Fait à ARCISSES, le 9/03/2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVERO Adjointe

